



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2010

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 11 octobre 2010 à 20 h 30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/ Subvention classe de découverte et voyage scolaire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de subventionner les déplacements scolaires pour les élèves scolarisés intra ou extra-muros qui sont domiciliés à Kilstett comme suit :

- Pour les classes transplantées de l'enseignement du premier degré : participation de 9 € par nuitée et par élève quels que soient la durée, destination ou période.
- Pour les voyages scolaires des collèges non pris en charge par un Établissement Public de Coopération Intercommunale dont la Commune est membre : participation identique à celle du Conseil Général qui est actuellement de 5 € par élève entre 4 et 9 nuitées.
- Au-delà du collège : néant.
- Pour les séjours organisés par les associations de Kilstett : 9 € par nuitée par enfant de 0 à 18 ans quelque soit la destination.
- Pour les classes transplantées et les voyages des associations en direction des zones des communes jumelées avec Kilstett : 18 € par nuitée par enfant de 0 à 18 ans.

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2011

2/ Convention maître nageur piscine de Drusenheim

Le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition du maître nageur sauveteur de la piscine de Drusenheim pour l'enseignement de la natation aux élèves de l'école élémentaire de Kilstett. Le coût est de 27 € par intervention de 50 mn.

3/ Plantations d'arbres dans le Ried

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de planter 1 300 arbres dans le Ried pour un coût approximatif de 11 125.30 € TTC. Fournisseur : Cosylval

4/ Régularisation foncière rue Gounod

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité, Approuver la cession de terrain de 0.71 ares à l'euro symbolique de Autoriser M le Maire à signer tout document afférent à l'affaire.

Décider de prendre en charge les frais de notaire et de géomètre.

5/ Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant plusieurs cessions immobilières.

6/ Vente de bois de peuplier

Il est proposé de vendre du bois de peupliers qui seront abattus par la société COSYLVAL au Langteilgraben et sur un chemin dans le Ried. Les travaux consistent à couper au ras 92 peupliers pour un volume estimé de 160m3 et 24 peupliers pour un volume de 60 m3.

Le Conseil municipal, l'unanimité, Décide de vendre le bois de peupliers au prix suivant :

Bois sur pied : 20€/m3 HT pour le bois frais et sain

Bois énergie : 1€/tonne HT (pour les peupliers le long du chemin)

7/ Voyage à Janailhac pour l'inauguration de l'église.

Suite au voyage d'une délégation de Kilstett pour l'inauguration de l'église de Janailhac le 9 octobre 2010, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge les frais de déplacement.

8/ Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la proposition de transcrire en zone UA la réglementation sur les parkings de la zone UB du PLU.

Le Maire

Gabriel MULLER